

Communiqué de presse



Les Services de santé du Timiskaming passent à la zone Rouge-Contrôler du cadre d'intervention provincial pour la COVID-19

Le 26 mars 2021 - Pour diffusion immédiate

Hier, le gouvernement de l'Ontario a placé les Services de santé du Timiskaming (SST) dans la catégorie Rouge - Contrôler du cadre d'intervention provincial contre la COVID-19.

«Nous avons observé un changement rapide dans notre district en raison de la présence de variants préoccupants et je supporte notre déplacement au niveau Rouge - Contrôler du cadre d'intervention» a déclaré le Dr Glenn Corneil, médecin hygiéniste par intérim des Services de santé du Timiskaming. «L'inquiétude avec ces variants est qu'ils sont très contagieux ce qui signifie qu'ils se propagent plus facilement. Il est extrêmement important que tout le monde suive les mesures de santé publique, particulièrement en ce qui concerne les limites de rassemblements. »

Les mesures de santé publique pour le district ont changées à compter d'aujourd'hui le vendredi 26 mars à 00h01. En rouge, les limites de rassemblement sont réduites. Certains lieux tels que les cinémas, les salles des arts de la scène et les établissements de soins personnels à haut risque sont fermés; et les limites de capacité sont réduites dans d'autres secteurs. Des exigences de dépistage actif sont en place dans la plupart des secteurs. Les heures d'ouverture de restaurant et les ventes d'alcool sont réduites. Pour les sports d'équipe, les matchs et les jeux mêlés sont interdits et seul l'entraînement est autorisé.

Pour se familiariser avec les nouvelles mesures, les propriétaires et les opérateurs d'entreprises et d'organisations sont tenus de lire le [Cadre d'intervention](#) et les [règlements](#) qui l'accompagne afin de déterminer les mesures à prendre pour demeurer ouverts. Les changements incluent mais ne sont pas limités à :

Restez à la maison

Travaillez de la maison, si possible. Les voyages à l'extérieur de la maison ne devraient être que pour des raisons essentielles. Les familles ne doivent pas visiter aucun autre domicile ni autoriser les visiteurs à entrer chez elles. Tous les gens devraient éviter les rassemblements sociaux.

Limites de rassemblements

Les limites de rassemblements sont réduites dans la zone Rouge – Contrôler. Pendant les rassemblements, limitez les contacts étroits aux personnes avec lesquelles vous vivez et restez à au moins 2 mètres de distance des autres. Vous devez porter un masque dans tous les espaces publics intérieurs, les lieux de travail intérieurs et chaque fois que la distance physique peut être un défi. Les limites pour tous les rassemblements et les événements publics organisés sont de 5 personnes à l'intérieur ou de 25 personnes à l'extérieur. Pour les services religieux, y compris les mariages et les funérailles (excluant les services ayant lieu dans des logements privés), les maximums sont de 30% de la capacité de la salle à l'intérieur et de 100 personnes à l'extérieur.

Dépistage

Certaines entreprises doivent faire un dépistage actif des clients en posant quelques questions sélectives. Les entreprises qui doivent effectuer un dépistage actif sont: les centres commerciaux intérieurs; les restaurants, bars et autres établissements de restauration (à l'exception des services de repas à emporter et des services au volant et de livraisons); établissements sportifs et récréatifs de conditionnement physique; espaces de réunions et d'événements; services de soins personnels; et casinos, salles de bingo et établissements de jeux. Vous pouvez utiliser le [Dépistage de la COVID-](#)

[19 pour les clients](#) pour aider à répondre à cette exigence. Pour plus d'informations, veuillez consulter [l'outil de dépistage](#) de la province.

Plan de sécurité et affichage de capacité maximale

Un plan de sécurité est obligatoire pour toutes les entreprises et les employeurs. Plus d'information pour créer ce plan est disponible [ici](#). Les magasins et les établissements vendant des aliments et de la boisson doivent afficher leur capacité maximale.

Bars et restaurants

À l'intérieur, les limites de capacité sont réduites à le moindre d'environ 50% de la salle à manger intérieure ou 50 personnes. À l'extérieur, la capacité est limitée pour permettre c'est une limite permettant de maintenir une distanciation distance physique de 2 mètres. Pour les repas intérieurs, limiter les tables aux personnes d'un même domicile, à l'exception des clients qui vivent seuls et des fournisseurs de soins. Les coordonnées sont requises pour tous les clients assis. Les établissements doivent être fermés de 22 h à 5 h. Il est possible de vendre et de servir de l'alcool uniquement entre 9 h et 21 h. Il est interdit de danser, de chanter et d'avoir des performances musicales. L'équipement de protection individuelle, **y compris la protection oculaire** est requise lorsqu'un travailleur doit s'approcher à moins de 2 mètres de client sans couvre-visage

Sports et activités de conditionnement physique récréatives

Les établissements sont accessibles uniquement sur réservation et un dépistage des clients est requis. Les coordonnées doivent être collectées pour toutes les personnes qui entrent dans l'établissement. L'espacement entre les clients doit être de 3 mètres. Un maximum de 10 personnes dans les classes à l'intérieure et aux endroits avec des poids ou appareils d'exercice; un maximum de 25 personnes pour les classes à l'extérieure. Les sports d'équipe sont interdits à l'exception des entraînements (aucun match ou jeux mêlée). Les spectateurs sont interdits, cependant chaque personne de moins de 18 ans peut être accompagnée d'un parent ou d'un tuteur.

Magasins

Les limites de capacité sont à 75 % pour les supermarchés et autres magasins qui vendent principalement des produits alimentaires, les dépanneurs, les pharmacies; et à 50 % pour tous les autres commerces de détail, y compris les magasins de vente au rabais et de grandes surfaces, les magasins d'alcool, les magasins de cannabis, les quincailleries et les jardinerie.

Services de soins personnels

Les services qui requièrent que les clients enlèvent leur masque ou leur couvre-visage ne sont pas autorisés. Certains lieux, y compris les bains de vapeur publics et les salles réservées aux adultes, sont fermés.

Cinémas et établissements des arts de la scène

Fermés avec les exceptions suivantes : les ciné-parcs; les répétitions ou les évènements enregistrés ou diffusés demeurent permises.

Pour plus d'informations au sujet de la COVID-19, visitez le site des [Services de Santé du Timiskaming](#) le site de [La COVID-19 en Ontario](#), et le [Cadre d'intervention pour la COVID-19](#).

- 30 -

Communications avec les médias :

Ryan Peters
Gestionnaire de communication
705-647-4305, poste 2250
petersr@timiskaminghu.com